

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS UNIQUE – APPLICATION DECRET VOIRIE

Réf. Commune : Pun2026/02 – N° DPA : 10025083

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis unique impliquant une modification de voirie. La demande est introduite par la société L'ECLAIRCIE SA, ayant établi son siège social Avenue Gustave Demey, 66 boîte 1 à 1160 AUDERGHEM.

Le terrain concerné par la demande est situé les Voies de Bohan à 5550 SUGNY et cadastré sur le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois, 7ème division SUGNY / section C, 78D – 33G – 77F – 78F et 9ème division BAGIMONT / section A, 584F.

Le projet consiste en la construction d'un établissement pénitentiaire et une modification de voirie présentant les caractéristiques suivantes :

1. Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un établissement pénitentiaire équipé d'un hélicoptère.
2. Modification de la voirie communale « Les Voies de Bohan » à hauteur de la parcelle 584F, s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement des différentes zones d'accès à l'établissement, notamment : la zone de retournement, l'accès des parkings du personnel et des visiteurs, le quai de la ligne TEC, le parvis d'accueil et la zone d'attente réservée aux véhicules de livraison conformément au plan dressé le 5 juin 2026 par Monsieur Jean-Michel VANDENBRANDEN, Expert-géomètre du bureau Master Géomatique et Géométrie, rue de la Montagne 2 à 5000 Namur.

L'enquête publique est réalisée en vertu du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et de l'article D.29 du Code de l'environnement.

Date d'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
05/08/2026	10/08/2026	Commune de Vresse-sur-Semois 14/09/2026 à 11 heures

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Administration communale, Rue Albert Raty, 112 à 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS : les jours ouvrables de 09h00 à 12h00
Pour les consultations les jours ouvrables jusqu'à 20 heures ou le samedi entre 10h et 12h : un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme.

Tout rendez-vous est à fixer auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, joignable par téléphone au 061/46 58 30 ou via mail urbanisme@vresse-sur-semois.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@vresse-sur-semois.be
 - remises au Service Urbanisme dont le bureau se trouve : rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois
- L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PUn2026-02**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale de Vresse-Sur-Semois - rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois, le **14/09/2026 à 11H00**.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement - les personnes chargées de donner des explications sur le projet sont Madame Patricia MARTIN ou Madame Fabienne DUTERME dont les bureaux se trouvent rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois.

Vresse-sur-Semois, le 3 août 2026

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,



Sylvain BOSSART



Le Bourgmestre,



Arnaud ALLARD